

# *REVUE DE LA MAÇONNERIE*

## **UNIVERSELLE**



Le numéro 76 de la Revue Universelle est arrivé,  
Bonne lecture mes TT.CC.SS et mes TT.CC.FF.

Aide nous à progresser, envoie tes planches, vie de tes loges,  
Photos, histoires vécues, à publier en anonyme ou pas selon  
ton désir ma T.C.S, mon T.C.F.

[3points66@gmail.com](mailto:3points66@gmail.com)

**A LA LOI UNIVERSELLE, A L'IDEAL DE PERFECTION**

🔨🔨🔨 Que la Vraie Lumière éclaire ta lecture 🔨🔨🔨

**Gloire au Cosmos !**

### Sommaire

▪ **PAGE 2 : NOUVEAU LIVRE DE LA G :L : FUTURA :  
LE TUILLEUR**

- Pages 3 à 19 : L'Angle des Planches.
- Pages 20 à 23
- Page 23 :
- Pages 24 et 25 :
- Page 26 :
- Page 27 : L'Angle du Rire ; Livre du mois.
- Page 28 : La photo du mois.
- Page 29 : Cela s'est passé un La Minute du Grand René ; La Phrase du mois.
- Pages 30 et 31 : Nos Partenaires

**Visitez notre site partenaire :**

<https://www.webfil.info/>

# NOUVEAU LIVRE DE LA G :L :FUTURA



## Le Tuileur

La Grande Loge Futura vient de publier un nouveau livre :

### LE TUILEUR

#### Pourquoi un nouveau Tuileur ?

Bien que les Fondamentaux de la Franc-Maçonnerie soient immuables, le monde dans lequel nous vivons évolue et change rapidement.

Ce nouveau livre s'adresse aux Sœurs et Frères désireux de parcourir de façon exhaustive les questions que se posent aujourd'hui les Apprentis, les Compagnons et les Maîtres sur les trois premiers degrés de la F.M.

Ce **TUILEUR** actualisé prend en compte l'évolution des rituels. Il s'inscrit dans la filiation des nombreux TUILEURS qui l'ont précédé.

Il les prolonge pour moderniser l'approche de cette expérience fantastique qui est celle de s'engager dans la voie de la Franc-Maçonnerie.

Le **RITE FUTURA** est un rite « dépolssiéré » comme le définit son initiateur **R-C HUGLOSA** en apportant autant de réponses enrichissantes intellectuellement et spirituellement qu'il y a des questions personnelles.

Ce nouvel ouvrage composé de 104 pages en quadrichromie répond à la quasi-totalité des questions d'ordre rituel que se posent et auxquelles répondent les Apprentis, les Compagnons et les Maîtres sur les 3 premiers degrés de la Franc – Maçonnerie.

Il est composé de centaines de questions-réponses, de plans et tapis de loges, de symboles, destinés à faire mieux connaître les trois premiers degrés de la F.M.

#### CONTRIBUTEURS :

L'initiateur du **RITE FUTURA** et rédacteur de ce Tuileur **R-C HUGLOSA** (initié en 1975. 50 ans de maçonnerie active, ancien membre du grand Orient de France et de la Grande Loge de France.(33<sup>ème</sup> du Rite futura) s'est entouré de deux précieux collaborateurs pour finaliser ce travail.

**JAG.PARABALM** (initié en 1964, 60 ans de maçonnerie active, 33<sup>ème</sup> du REAA, 33<sup>ème</sup> du Rite Futura) Ancien membre du Grand Orient de France.

**P. LAJUJA** (initié en 1987, 37 ans de maçonnerie active, 33<sup>ème</sup> du REAA, 33<sup>ème</sup> du Rite Futura) Ancien membre du G.O.D.F.

Tous trois ont occupé de nombreux postes au plus haut de la hiérarchie, chacun au sein de leurs Obédiences et dont bien sûr celui de Vénérable Maître.

**Vous le procurer sera un réel plaisir de le lire. Ci-joint le QR Code et le lien.**

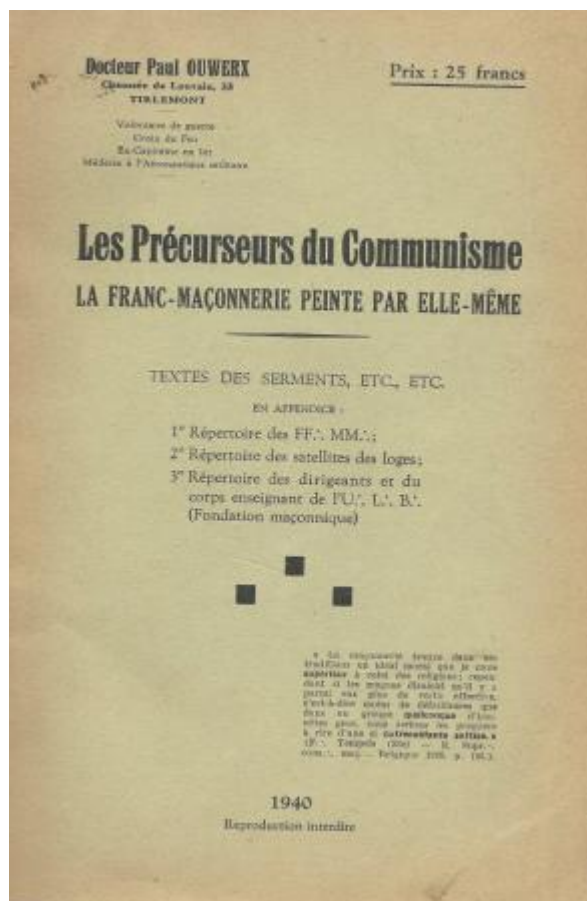


<https://www.amazon.fr/Tuileur-dHuqlosa-R-C-HUQLOSA/dp/B0DCBHGGJL/>

# L'Angle des Planches

## LA LIGUE ANTIMAÇONNIQUE BELGE. ÉPURATION

Le Docteur Paul Ouwerx (1896-1946) est le fondateur de la troisième *Ligue antimaçonnique belge* en septembre 1940. Sous l'Occupation donc. Cette ligue s'inscrit dans une tradition antimaçonnique qui remonte à l'encyclique papale *Humanum Genus* de Léon XIII qui condamne en 1884 la franc-maçonnerie. Après l'existence d'une première ligue antimaçonnique, une deuxième est relancée en 1910 après la décision du congrès catholique tenu à Malines l'année précédente. Cette deuxième ligue constitue non seulement une bibliothèque, mais également des listes de francs-maçons, principalement des fonctionnaires travaillant dans les colonies et qui sont vus comme une menace pour les missionnaires catholiques. Après une accalmie suite à la Première Guerre mondiale, le climat délétère reprend en parallèle avec la montée du fascisme. La Belgique suit dans les années 30 la même courbe que la France. C'est le journal *La Libre Belgique* qui va se distinguer avec la publication du 8 janvier au 28 mai 1938 d'une première liste de francs-maçons.



Paul Ouwerx se fait à cette période une spécialité à travers plusieurs livres, dont *Les précurseurs du communisme. La Franc-Maçonnerie peinte par elle-même* que nous analysons ci-dessous, de ce type de publication dénonciatrice. Aidé, notamment financièrement, par les nazis dès leur arrivée en Belgique, il édite *Le Rempart* et crée une exposition antimaçonnique qui sera inaugurée le 30 janvier 1941 dans les locaux du Grand Orient de Belgique, rue de Laeken, avant de tourner dans les grandes

villes belges. Le 20 août 1941, l'occupant prend un décret interdisant officiellement les Loges. L'étape suivante sera la persécution, la déportation et l'assassinat de nombreux maçons. Le procès d'Ouwerx et de ceux qui l'entouraient commencera le 5 mai 1947 et se fera sans le principal accusé mort l'année avant.

## UN LIVRE INTRODUISANT LA DÉLATION

Le livre d'Ouwerx se compose en fait de deux parties. Un exposé d'une centaine de pages visant à démasquer le complot maçonnique, puis un nombre similaire de pages reprenant des noms de francs-maçons que l'auteur présente ainsi :

*“Le présent répertoire est établi par ordre alphabétique. Il contient les noms de beaucoup de militants, ‘officiers dignitaires’, faisant partie des comités de gérance des loges ; noms relevés soit dans des documents maçonniques, soit dans le Moniteur Belge ou dans les listes déposées aux greffes des tribunaux de première instance, lorsqu’il s’agit de loges constituées en ASBL.”*

Cette première liste, prenant pas moins de 77 pages, est suivie de 5 pages de noms de responsables ‘d’œuvres satellites’ parmi lesquelles la *Libre Pensée*, la *Ligue de l’enseignement* mais aussi la *Ligue des Droits de L’homme* et le *Rotary*. L’ouvrage se termine par la liste sur 15 pages des membres du corps enseignants de l’ULB. Quand nous aurons précisé que de très nombreux noms sont suivis des adresses privées, et à la lumière de notre brève contextualisation, on comprend mieux que l’ouvrage est loin d’être anecdotique.

L’auteur est d’ailleurs conscient que sa démarche est particulière et se justifie :

*“En écrivant cet ouvrage, nous avons été guidés par le souci de la vérité scientifique (...). Nous l’avons fait dans un but de SALUT PUBLIC et non en vue d’une basse délation. D’ailleurs la dénonciation du crime est un devoir. (...) Si nous ne voulons pas laisser périr dans une mer de sang notre civilisation chrétienne et les bienfaits qui en dérivent, il faut écouter la voix du Grand Pape ; il faut faire connaître les faux principes maçonniques, qui ne sont qu’une façade trompeuse. Il faut dénoncer toutes les abominations qui se passent au nom de ce que, par dérision, on appelle “le progrès” est qui n’est qu’un complot pour le bouleversement général, dont le bolchévisme est l’aboutissement. Souvenons-nous donc des terribles prophéties judaïques contenues dans les Protocoles des sages de Sion.”* Nous reviendrons dans notre conclusion sur l’affirmation contenue à la fin de cette citation. Mais avant, nous allons examiner les différents reproches faits à la franc-maçonnerie par Ouwerx.

Celui-ci, comme la précédente citation le montre déjà, s’inscrit totalement dans le cadre réactionnaire de l’église catholique et considère d’abord la Franc-Maçonnerie comme un ennemi mortel :

*“C’est la première fois, (après le piétinement de la croix par le Grand Ecossais de Saint-André d’Ecosse) que l’on parle en clair de s’attaquer à la religion et au christianisme dénommés fanatisme et superstition. Il fallait pour cela une longue initiation, une longue discrétion, une longue terreur du châtiment, une longue domestication de l’esprit.”* Le livre d’Ouwerx insiste beaucoup sur le fait qu’il

révèle des secrets cachés en publiant les serments des différents grades notamment. L'occasion pour lui d'insister sur le côté secret des serments et sur la fidélité qui est promise par le nouveau membre sans qu'il connaisse les buts réels.



Exposition antimaçonnique au Temple du boulevard d'Avroy à Liège (1941)

Car si les révélations de l'ouvrage sont certes destinées au grand public, elles le sont aussi et surtout à de nombreux maçons : *“Car cela prouve que la majorité des francs-maçons sont maintenus dans les bas grades et, par conséquent, ignorent ce qui se passe dans les grades supérieurs”* et plus loin d'insister :

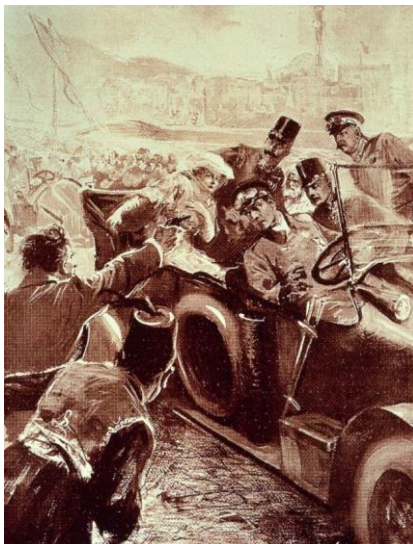
*“Nous avons établi que la majorité des francs-maçons ne sont que des moutons de Panurge, que la secte maintient dans les bas grades, c'est-à-dire dans l'ignorance des buts finaux poursuivis par elle.”* Ce serait donc les hauts grades qui dirigent réellement : *“La franc-maçonnerie belge est dirigée par deux grands corps régulateurs : le Grand Orient et le Suprême conseil de Belgique. Le Suprême conseil s'est réservé la direction des 4e au 33e degrés, abandonnant les trois premiers au Grand Orient. Mais plusieurs ‘Vénérables’ de loges symboliques (c'est-à-dire dépendant du Grand Orient) ont eu pour secrétaires des membres des hauts grades du Suprême conseil (...) De sorte que le secrétaire de la loge était en réalité le supérieur du vénérable !”* Et ce serait dans ces mêmes hauts-grades que seraient gardés les vrais buts de la maçonnerie, par une petite minorité. D'autant que la présence en loge est faible allant de 1 sur 7 à 1 sur 5 qui participerait réellement. Une présence qui a de plus diminué de 10.000 à 5.000 membres depuis le début des années 30 : *“On voit donc qu'elles ont subi une décadence. Nous attribuons celle-ci aux divulgations faites des actes de la secte.”*

## LE COMLOT JUDÉO-MAÇONNIQUE CONTRE LA CIVILISATION

Loin de l'émancipation et de la liberté, c'est à l'anarchie que la maçonnerie mène : *“Quand les francs-maçons parlent de “liberté”, nous devons comprendre “anarchie”. Car ils ne posent aucune limite à la liberté qu'ils revendiquent... et qu'ils prétendent devoir encore conquérir.”* Et de prendre en exemple les mobilisations faites en faveur de [Francesc] Ferrer : *“Ferrer ne fut pas un penseur tout court : ce fut un révolutionnaire dans le sens le plus complet du mot.”* Anarchie politique, mais aussi sociale : *“En attendant ‘l'âge d'or’, la Franc-Maçonnerie s'efforce de dissoudre la cellule sociale de base qu'est la famille.”* Si la responsabilité de la guerre civile espagnole est clairement mise sur le dos des républicains téléguidés par les loges maçonniques, il en est de même de la Révolution

française, mais aussi des “déficiences militaires de 1914 [qui] sont imputables à des francs-maçons.” Et d’insister en mettant la responsabilité sur les pacifistes comme Lafontaine :

*“Quant aux conséquences de l’invasion, rendue possible grâce à l’intransigeance des antimilitaristes, opposés aux mesures de précautions militaires indispensables, il est bon de les rappeler : plus de 40.000 morts, un nombre incalculable d’invalides, rien que pour l’armée. Nos villes saccagées, incendiées, notre industrie détruite. Notre dette publique passant de 5 à 55 milliards. ”*



Tir mortel sur François-Ferdinand d’Autriche et son épouse le 28 juin 1914 © SCHWORMSTÄDT Felix – Bildarchiv Preussischer Kulturbesitz (BPK, Berlin)

Il ne fait d’ailleurs aucun doute pour l’auteur que *“La guerre de 1914 éclata à la suite de l’attentat de Sarajevo. Or le meurtrier Princip était juif ; une conjuration judéo-maçonnique en avait fait son exécutant.”* Conjuration judéo-maçonnique, le terme fondamental est lâché qui permet de tout expliquer : *“Nous établirons que le sens maçonnique de la “liberté” est celui de les laisser libres d’exécuter leurs complots pour établir la république mondiale, sous la domination juive.”* En effet, *“Il y a identité absolue de vues entre les juifs et les francs-maçons quant à l’idéal poursuivi.”* Et de prendre un exemple qu’il veut éloquent et démonstratif : *“La judéo-maçonnerie est bien représentée à la tête des institutions de prévoyance sociale, puisque la direction de l’Office du placement et du chômage belge fut confiée au juif franc-maçon Max Gottschalk. Or, jamais le chômage n’a été plus lourd pour nos finances, ni plus inquiétant pour la sécurité de l’État. Car, parallèlement, le F Max Gottschalk est président du comité d’accueil des juifs réfugiés en Belgique ! Et comme, d’après la loi maçonnique, il faut d’abord aider les TT CC FF, les goyim s’installent dans un chômage sans fin, formant ainsi une armée de mécontents, terrain propice aux mouvements révolutionnaires !”* Le Plan du travail est vu dans ce cadre comme une soviétisation de l’économie belge avec *“tentacules de l’étatisation (qui) se resserrent. ”*

Toute la thèse centrale du livre est que *“Toute l’histoire de la franc-maçonnerie n’est qu’une immense piperie de mots et une duperie infâme, à la faveur de laquelle se poursuit la désagrégation de l’ordre établi. En bref, la franc-maçonnerie constitue un complot contre la sureté de l’État.”* Un complot qui n’a qu’un seul but, la domination du cosmopolitisme, la domination des Juifs : *“Ce qui frappe le plus dans cet article, c’est qu’il cadre totalement avec les idées développées dans les Protocoles des Sages de Sion : à savoir que “liberté” veut dire, “ce que la loi (juive) permet”. Or, quand les juifs, fondateurs des loges, seront les maîtres, la liberté ne sera plus qu’un souvenir ! Voyez*

**la Russie !"** Le sérieux des affirmations de ce livre, qui comme nous l'avons souligné en commençant n'a pas été sans conséquences concrètes, doit se lire à l'affirmation qui veut que le *Protocole des sages de Sion* soit un livre de référence, ce que nous avons démonté dans une de nos premières chroniques.

Julien Dohet



## Des mots français en phase terminale

**Conservez-les ! Un jour viendra où on ne les trouvera plus dans aucun dictionnaire, si ce n'est de vieux Français...**

**Inculpation** : a été expurgé du Code Pénal au profit de « mise en examen », cela afin d'éviter une infamante présomption de culpabilité.

Être « en examen » ne présage pas du résultat de l'examen.

Aujourd'hui quand quelqu'un est mis en examen, on doit toujours insister sur le fait que cela ne préjuge pas de sa culpabilité, comme du temps où il aurait été « inculpé ».

**Instituteur** : longtemps remplacé par « Maître d'école ».

Il tend à disparaître par sa dissolution dans le concept fourre-tout de l'enseignement, au bénéfice de « Professeur des écoles ».

**Maîtresse** : ne pas assimiler à la version féminine d'instituteur !

Ce serait une « professeure des écoles ». Les maris n'ont plus de maîtresse mais une « amie »...

Les épouses conservent parfois l'amant, mais seulement à cause de la connotation romantique. Les moins romantiques n'ont qu'un « ami » aussi !

**Morale** : A force d'être inemployée, a disparu. Ne demeure que « ordre moral », mais attention : Connoté de « fascisme »

Toutefois, personne ne se réclame du « désordre moral ». La morale n'est plus enseignée, Elle est remplacée par l' « éducation à la citoyenneté ».

**Mourant** : Il n'y a plus de mourant, mais des malades « en phase terminale ».

Afin d'éviter une regrettable confusion, ne dites pas à votre fils qu'il est en terminale, mais qu'il va passer son bac !

Pour désigner un mort doit-on parler d'un individu « en phase terminée » ?

**Patriote** : Totalement absent du vocabulaire politique et civique. Désigne aussi un bon citoyen américain, et un missile américain...

**Pauvre** : N'existe plus. C'est un « défavorisé », un « plus défavorisé », un « exclu », un « S.D.F. », à la rigueur un « laissé pour compte ».

Dans les années 1980, il subsistait uniquement dans l'appellation « nouveau pauvre » ; ce fut le chant du cygne.

**Province** : Dire désormais « en RÉGION ». On ne dit plus du « provincial », mais du « régional ».

**Race** : A été abolie au profit d'« appartenance ethnique ». Sinon, vous êtes raciste, fasciste, Nauséabond. On peut néanmoins dire « black » en anglais et en banlieue.

**Servante / Bonne** : Se trouve dans les romans du XIXème siècle.

Aujourd'hui, c'est une « employée de maison ».

Quand elle s'occupe de vieux – pardon, de « personnes âgées » – elle devient une « auxiliaire de vie ».

**Séquestré** : Aucun cadre, aucun chef d'entreprise n'est séquestré : il est « retenu contre son gré »

**Vandales** : A laissé place à « jeunes en colère », voire à « paysans en colère » L'ampleur des dégâts distingue les vandales des autres.

**Vol** : Terme réservé aux gagne-petit et aux obscurs. Pour les politiques, on parlera d'« enrichissement personnel ».

Ce qui est condamné unanimement par les collègues, contrairement à l'enrichissement impersonnel, qui, lui, ne bénéficie qu'au parti...

- Mérite la compréhension, ce que les juges n'ont pas encore compris !

**Voyou** : En voie d'extinction... On ne connaît que des individus « bien connus des services de Police », des « récidivistes » et des « multi-délinquants ».

Source : Jean d'Ormesson (1925 / 2017)

« Et les cons sont devenus des « mal-comprenants »



## ESPRIT MAÇONNIQUE ES-TU LÀ ?

Un cabotinage du site Hilarion, créateur du Festival d'Humour maçonnique d'Aix en Provence (*Durée 4 mn*)

3 personnages : Sœur Irma, le Frère, une Voix off (et Gardien).

**Sœur Irma** – Esprit Maçonnique es-tu Là ? (*Silence*)

Esprit Maçonnique es-tu Là ? (*Silence*)

Esprit Maçonnique es-tu Là ?

*3 coups frappés de l'au-delà*

Décidemment celui-là quel feignant, il restera toujours un éternel apprenti... on peut commencer !

*Elle appelle le premier client qui est introduit par le gardien.*

**Sœur Irma** – pose tes questions mon frère.

**Le Frère** : Je cherche, je cherche, j'en ai marre, ça fait 7 ans que je cherche. Est-ce que je vais trouver



?

**Sœur Irma** -Trouver quoi ?

**Le Frère** – Ben la vérité ! ... J'ai besoin de savoir.

**Sœur Irma** – dis-moi ce que tu veux savoir.

**Le Frère** – c'est pour quand la mixité à la Grande Loge Traditionnelle et symbolique Opéra ?

**Sœur Irma** -Mais pourquoi tu me poses cette question ?

**Le Frère** – Je n'en peux plus d'attendre.

**Sœur Irma** – attendre quoi ? Je ne vois pas...

**Le Frère** – C'est simple, je dois programmer mon... mon opération.

*L'esprit intervient*

*(Voix OFF)* – « Putain, comme au GO, encore un changement de sexe !

**Sœur Irma** – de toute façon, ils seront bien obligés de voter la mixité si tu changes de sexe !

**Le Frère**– j'ai quand même un peu peur... tu peux me dire s'il y aura des boules noires

**Sœur Irma** – *(elle cherche dans sa boule de Cristal)* Désolée pour toi, mais je ne vois pas de boules.

**Le Frère**– Ah... ! Pas de boules ?

**Sœur Irma** – Plus de boules ! ... Qu'est-ce que tu crois ? Autre question ?

**Le Frère** – Peux-tu me dire quel plateau j'aurai l'an prochain ?

**Sœur Irma**– le plateau de Trésorier

**Le Frère** – Et l'année d'après ?

**Sœur Irma**- le plateau de Trésorier

**Le Frère** – Et l'année d'après ?

**Sœur Irma**– Un plateau repas aux Baumettes.

**Le Frère**– Moi qui espérais devenir Vénérable... *(Il se parle à lui-même, ronchonne, etc...)*

*(Bruit de l'au-delà)*

**Sœur Irma**- Chut ! ... J'ai un message du Frère *(nom d'un frère connu passé à l'Orient éternel \*)* ...

Salut *(son prénom)* ! Comment ça va là-haut ? *(Elle s'adresse au client)* il me dit dans l'oreille qu'il se marre beaucoup là-haut dans l'au-delà... avec Dominique... le Frère Dominique ! Celui des Veuves qui réclament leur tronc... et y a Patrick aussi, tu sais ? Le frère Belge de la gare du Nord. Il a joué au Festival 2013...

**Le Frère**– le Festival... quel Festival ?

**Sœur Irma** – Tu ne connais pas le Festival d'Humour maçonnique ? Mais alors, qu'est-ce que tu connais en maçonnerie ?

**Le Frère**– *(bafouille quelques mots)*

**Sœur Irma** – Mais tais-toi donc ! J'entends mal... *(prénom)*, je t'écoute ! *(Elle l'écoute)* Il me dit...

*(S'adresse au Frère)* il me dit qu'il a deux bonnes nouvelles pour toi. La première, c'est qu'ils ont créé une loge et qu'ils sont en tenue tous les soirs !

**Le Frère**– et en quoi ça me concerne ?

**Sœur Irma** – attends la deuxième bonne nouvelle !... Ça s'annonce bien pour toi : tu vas pouvoir devenir un jour Vénérable ! Ils viennent de t'élire 1er Surveillant ! Ils t'attendent...

**Le Frère**– Où ça ils m'attendent ?

**Sœur Irma** – à l'Orient éternel !

**Le Frère**–L'Orient éternel ? Tu es sûre ? Merde ! J'aurais mieux fait de ne pas chercher à savoir. *(Il s'en va en râlant)*

**Sœur Irma** – Chut ! Y'a *(nom du Frère défunt)* qui me rappelle... *(Elle l'écoute)* tu me demandes de

dire... à qui ? Aux Frères organisateurs du Festival... leur dire quoi ? D'être prudents... ? Prudents ?

Mais pourquoi *(prénom du frère)* ? *(Elle l'écoute consternée et répète ce qu'il dit comme en*

*traduction simultanée)* parce que si vous vous marrez autant, là-haut, en tenue, c'est que votre loge

a refusé la mixité ? Ah bon ? Et si vous rigolez autant... tu dis... ? C'est que... quoi, c'est que vous êtes restés entre hommes !

*(De rage elle jette la boule sur le sol)*

- *\* Il s'agissait ici du Frère JC Pouzet, membre fondateur du festival d'Humour*

## GADLU INFO



## HORIZONS POSSIBLES EN FRANC-MAÇONNERIE

Je n'en suis pas sûr, mais je ne pense pas qu'on n'ait jamais autant écrit sur la franc-maçonnerie dans ce pays.

Cela tombe bien, car si les francs-maçons écrivent, c'est parce qu'ils lisent. Je renverse la norme machiavélique selon laquelle les moyens justifient les fins : dans ce cas, les moyens utilisés justifient les fins atteintes. Même lorsqu'une pléiade écrite encore depuis ses coudes, ce qui compte c'est qu'elle lise, coordonne ses idées et transforme ses idées en mots. L'objectif principal de la franc-maçonnerie est atteint, qui est de penser et de libre-penseur ; et s'ils pensent, « donc ils existent ».

Je pense qu'ainsi tout le monde est satisfait, y compris Descartes et Machiavel. Aux perfectionnistes de se munir de ce formidable tamis et, après un tamisage vigoureux, les grains fins des graviers inutiles seront certainement séparés. Un peu comme cette histoire du chasseur qui a vu un éléphant enterré dans une montagne de sable ; Il a pris un tamis et après le tamis, ce qui restait était un éléphant.

Une Loge n'est pas une petite école où l'Est enseigne ou impose, et où l'Ouest vote sur tout sans poser de questions. Même si le mot « circule à nouveau » deux, trois, dix, cent fois, le sujet doit être épuisé (quel que soit le « rite ») et même lorsqu'il s'agit de l'agenda préféré : la boisson gazeuse de la fête hebdomadaire en l'honneur des mères, pères, grands-parents, etc.

### Exceptions aux règles

Ces exemples, exceptions aux règles, confirment la règle d'or.

Tout le monde sait (ou devrait savoir) que la bonne vieille Angleterre a enregistré, dans l'Antiquité, des atrocités contre la liberté politique et religieuse. Le 29 décembre 1170, quatre méchants garçons – Reginald Fitzurse, Hugh de Moreville, William de Traci et Richard le Breton – entrèrent dans la cathédrale de Cantorbéry et assassinèrent Thomas Becket, ancien chancelier du royaume et archevêque primat de l'Église catholique.

On dit que les quatre criminels ont mal interprété les paroles du roi Henri II, le Plantagenêt : « N'y a-t-il personne capable de me délivrer de ce turbulent curé ?

Prêtre turbulent car Thomas Becket n'était pas d'accord avec les méfaits du monarque. Thomas Becket fut canonisé trois ans plus tard et devint saint Thomas Becket. Priez pour lui !

Ils n'ont pas retenu la leçon et 365 ans plus tard, Thomas Morus – philosophe, homme d'État, diplomate, écrivain, avocat, homme de droit et aussi chancelier du Royaume, a été décapité parce qu'il n'était pas d'accord avec les extravagances matrimoniales d'Henri VIII. Thomas More fut canonisé le 19 mai 1935 et devint saint Thomas More. Priez pour lui !

Rien de mieux que ce massacre dû aux divergences politiques sur l'île et aux méfaits sexuels des monarques pour rendre les Anglais plus prudents au cours des siècles suivants. La religion, la politique, la morale et les bonnes coutumes peuvent aller de pair, mais pas nécessairement dans les mêmes parlements.

Et la prudence recommandait peu de discussions et beaucoup d'obéissance aux voix qui résonnaient sur les autels.

En 1717, avec la fondation de la franc-maçonnerie moderne sur l'île, il fut établi que la politique et la religion n'étaient pas discutées dans les assemblées d'hommes libres. Et James Anderson a inscrit le principe prohibitif dans les Constitutions, principe suivi 130 ans plus tard par les auteurs des Landmarks.

Les francs-maçons français n'ont prêté aucune attention à cette question et ont discuté à leur guise de politique et de religion.

Après tout, existe-t-il des sujets interdits aux hommes libres ?

La France turbulente des trois puissances évoquées par Montesquieu renaît républicaine suite à l'initiation de ce philosophe à la franc-maçonnerie.

Benjamin Franklin (un autre franc-maçon qui discutait de politique et de religion) était dans les Loges de France pour recueillir des contributions intellectuelles et un soutien à la Révolution américaine.

Voltaire, le franc-maçon le plus illustre de France (et peut-être du monde), argumentait sur tout et fut « l'inventeur de la tolérance » en politique.

Il en fut de même pour les Inconfidentes du Minas Gerais (du moins ceux qui avaient été initiés au Portugal, qui visitèrent Paris et, de retour au Brésil, initièrent « par communication » ou « en vue » les nouveaux francs-maçons brésiliens).

Le Brésil, qui prétendait suivre les ordres de la franc-maçonnerie anglaise, professait l'idéologie maçonnique française et discutait de politique et de religion au sein des loges. Et l'Indépendance fut proclamée sous l'inspiration des francs-maçons du Grand Orient du Brésil.

Même aujourd'hui, alors que nous vivons exclusivement du courage de nos ancêtres, nous contemplons la République brésilienne et constatons que dix des treize premiers présidents étaient francs-maçons (Deodoro da Fonseca, Floriano Peixoto, Prudente de Morais, Campos Salles, Rodrigues Alves, Nilo Peçanha, Hermes da Fonseca, Wenceslau Brás, Delfim Moreira et Washington Luís).

Je demande : les proclamations de l'Indépendance et de la République ont-elles été articulées dans les Loges sans discussion politique ?

S'ils s'étaient limités au choix de la boisson gazeuse pour la fête hebdomadaire, nous souffririons encore aujourd'hui d'une crise d'hyperglycémie ou de prédiabète.

Pour le meilleur ou pour le pire, la République est là – ce qui manque, c'est le courage et les projets qui pérennisent ce que nous avons contribué à créer il y a 130 ans !

**Priez pour le Brésil ! Et, pour reprendre un petit mot que les francs-maçons d'aujourd'hui adorent : IMPLEMENT !**

*... mais s'il vous plaît, ne confondez pas IMPLEMENT avec le fait d'apparaître sur la photo à côté de politiciens.*

José Maurício Guimarães

## LA COUPE DES LIBATIONS

Les promesses nécessitent un engagement qui ne peut être considéré comme simplement formel, qui doit être pris à la légère et ignoré.

Lorsque nous promettons notre honneur, nous mettons en jeu notre crédibilité, cet honneur qui est trop souvent affichée et tout aussi souvent trahie. Cela équivaut à tromper nous-mêmes et surtout les autres, ceux qui nous ont accordé une confiance totale.

En entrant dans la Franc-Maçonnerie on promet en toute liberté et sur son honneur, après avoir entendu ces paroles solennelles :

*« Nous vous assurons que nous ne vous demanderons jamais rien de contraire à vos devoirs envers votre famille, votre patrie et l'humanité. En effet : la franc-maçonnerie vous incitera et vous reconfortera pour une vie moralement plus pure et spirituellement plus élevée. »*

Non pas des Pactes, mais des Promesses : la promesse maçonnique nous engage définitivement, même si nous décidons d'abandonner l'Institution : les engagements pris nous engageront pour toute notre existence !

Nous en déduisons que la promesse que nous avons « gravée profondément dans nos cœurs » ne pourra jamais être effacée. En Franc-Maçonnerie, on ne négocie pas, on s'engage pour toujours et les termes de la promesse ne laissent aucun doute à Nous, maçons, promettons sur notre honneur et sur les trois grandes lumières – l'équerre, le compas et la Bible – de remplir nos devoirs envers la famille, la patrie et l'humanité.

Être tolérant, toujours rechercher la vérité et la justice. Nous promettons d'assister assidûment à nos Œuvres, d'aimer nos Frères, de les aider par des conseils et des actions.

Nous nous engageons à garder le plus grand secret concernant nos cérémonies, signes et paroles de reconnaissance, à observer la discrétion la plus absolue quant à ce qui se passe dans la Loge et à toujours considérer notre parole de Franc-Maçon comme le serment le plus sacré !

Selon Boucher :

*« La Promesse maçonnique est donc l'objet même du serment. Énoncez le plus clairement possible ce à quoi vous souhaitez vous engager. »*

La Coupe des Libations prend sa symbolique la plus ésotérique lorsqu'elle est utilisée, à l'intérieur du Temple, pour être offerte au profane lors de sa cérémonie d'initiation. Dans le rite actuellement pratiqué, il doit faire une promesse solennelle en buvant deux fois dans ce calice : d'abord de l'eau sucrée, puis de l'eau amère.

Il s'agit de son premier et plus important rite maçonnique, qui consacre, une fois pour toutes, la mort de l'individu dans le monde profane ainsi que sa renaissance, le début de son nouveau chemin, vers une nouvelle lumière.

Cette relecture, somme toute assez suggestive, nous ramène au mythe orphique des deux sources d'Hadès : la source du « Léthé » et la source fraîche de « Mnémosyne ». Ces eaux, respectivement de l'oubli et de la mémoire, apparaissent également à la fin du *Purgatoire*, dans la « *Divine Comédie* » : ce sont les deux fleuves Léthé et Eunoe.

La déesse Mnémosyne, comme le prétend Hésiode, sait tout ce qui a été, tout ce qui est et tout ce qui sera. En revanche, les défunts sont ceux qui, en buvant les eaux du Léthé, ont perdu la mémoire, d'où le terme « mortel », synonyme de « mortel ».

Dante, à la fin du *Purgatoire*, rencontre ces deux fleuves et subit ici les purifications nécessaires qui lui permettront d'aller plus loin et enfin d'accéder au Paradis terrestre.

Cependant, dans ce contexte, les eaux redeviennent deux, comme dans le rituel d'aujourd'hui ; en outre, le grand poète, et avec lui Anchise et Tirésias, représente un personnage privilégié qui, assisté des Muses, peut s'abreuver aux deux sources, acquérant, grâce à Mnémosyne, la connaissance des principes, des origines, de l'apparence du monde et la naissance des dieux. Puis, se désaltérant dans les eaux du Léthé, il est doté de la capacité surhumaine de franchir les frontières avec l'au-delà... et d'en revenir librement.

Même le débutant, après avoir bu à la source de la mémoire, et donc avec la vertu et la prérogative de se souvenir de son propre monde passé, boit l'eau de l'oubli et renouvelle le mythe de Tirésias, vivant parmi les morts, oubliant les expériences profanes et passant ainsi de l'existence humaine, esclave du devenir, à celle de l'éternel immuable et, par conséquent, en transcendant sa condition limitée en atteignant non pas le but de sa vie, mais en surmontant le mystère de sa mort.

Celui qui frappe, en toute liberté, demande à être initié à la Franc-Maçonnerie, droit qui lui est accordé en échange d'une promesse et de l'engagement précis contenu dans ce passage du rituel : *Vous êtes venu à nous en homme libre, et nous respecterons scrupuleusement votre liberté, pour peu que vous sachiez l'utiliser en homme conscient de ses droits, mais également conscient de ses devoirs.*

La Promesse implique donc des devoirs ; que nous y fassions face ou non dépend exclusivement de notre conscience à laquelle nous devons, inévitablement, rendre compte. En nous engageant, nous engageons notre honneur et mettons notre dignité en jeu.

Comme le dit le Rituel, une Promesse maçonnique doit être gravée dans le cœur de chacun de nous. Dans ce cas, l'Initié, en toute sincérité, s'engage envers lui-même et envers l'être divin, cosmique et personnel, qu'il a invoqué comme garant.

La trahir équivaldrait à éteindre définitivement la Lumière que nous avons reçue et à retomber dans les ténèbres. La Promesse scelle une alliance cosmique à laquelle nous devons rester fidèles tout au long de notre existence.

Celui qui trahit une promesse se déshonore et se disqualifie irrémédiablement. Cela arrive souvent dans le monde profane, avec des conséquences parfois imprévisibles, voire tragiques.

Malheureusement, même dans la franc-maçonnerie, on s'engage parfois trop à la légèreté.

« La Promesse mérite d'être relue et méditée, décortiquée jusqu'à son contenu, qui est certainement plus que de simples mots !

*...que ce liquide, de très doux devenu encore plus amer que le fiel, soit pour vous le symbole impérissable du remords et de l'amertume qui affligeront votre cœur jusqu'à la mort si vous ne respectez pas votre parole ! »*

Auteur : Rosmunda Cristiano



## L'EAU : UN SYMBOLE DE GUERISON

**Notre planète c'est 70% d'eau des océans, 30% de terre.**

L'être humain, lui, est composé à plus de 70% d'eau. Le fœtus baigne dans un liquide avant la naissance (le liquide amniotique) composé à 85% d'eau.

Le cerveau en contient 85%.

L'eau est un élément vital : pas d'eau, pas de vie. Elle est aussi indispensable que l'air.

**Vous ne buvez pas.... Vous êtes mort.**

**Vous pouvez faire des jeûnes carabinés comme les indous pendant des jours vous résisterez.**

**Au contraire si vous ne buvez pas d'eau, vous vous desséchez et le métabolisme ne se fait plus.**

**L'être humain ne peut vivre guère plus de trois jours sans boire**

**Notre corps s'approvisionne aussi en eau par la douche et par le bain :**

**1 litre à 1,5 litre et demi par jour.**

**L'eau est essentielle à notre santé.**

**Elle purifie le corps, au sens propre et figuré.**

**Elle symbolise la purification.**

**L'Homme dès son apparition a donc toujours eu besoin d'avoir de l'eau.**

**C'est pour cela qu'il s'est toujours installé au bord de points d'eau.**

**Sans eau pas de civilisation.**

**L'eau guérit, l'eau protège, l'eau purifie.**

**L'eau de guérison est souvent associée à des miracles et ce n'est pas spécifique à la chrétienté.**

**L'eau protectrice est souvent utilisée pour éloigner les forces maléfiques et ainsi protéger les individus, les choses et les lieux. (Exemple l'eau bénite)**

**L'eau élimine les toxines du corps qui se purifie.**

**De la construction de nos cellules au transport des nutriments en passant par la thermorégulation de notre corps ou l'élimination des déchets, elle agit en permanence sur notre état de santé.**

**Des recherches ont montré qu'une déshydratation, même légère, peut altérer la mémoire et l'humeur.**

**L'hydratation a un impact sur le cerveau, ainsi que sur le corps.**

**Un manque d'eau peut également augmenter le risque de maux de tête chez certaines personnes.**

**De nombreuses recherches ont été menées sur les effets de l'hydratation ou de la déshydratation chez les sportifs, et les résultats concluent tous que la déshydratation affecte non seulement les performances sportives, mais aussi les fonctions physiologiques.**

**Rester hydrater peut aider aussi à prévenir la constipation.**

**Une mauvaise hydratation peut augmenter le risque de développement de calcul rénaux toujours chez certaines personnes.**

**D'autres études ont également montré que boire des quantités adéquates d'eau peut réduire le risque d'infection de la vessie et des voies urinaires.**

**Le corps humain élimine de l'eau tous les jours par la transpiration, l'urine et la respiration.**

**Pour cela, il est recommandé de boire 1,5 litre d'eau par jour pour compenser les pertes et être en bonne santé.**

**Les reins permettent à l'organisme de maintenir la quantité d'eau qui lui est nécessaire.**

**En médecine chinoise, l'hiver est associé à l'eau. Comme pour chaque élément, un couple d'organes et plus spécifiquement leurs fonctions, portent les caractéristiques de l'élément Eau.**

**Il s'agit des reins et de la vessie. Le rein est "la porte de la vie"**

**Si l'eau élimine les toxines, elle a également des effets bénéfiques sur la peau.**

**L'eau facilite la souplesse et l'élasticité des tissus.**

**L'eau intervient aussi dans l'amélioration du bien-être psychologique.**

**Elle réduit le stress et contribue au fonctionnement du cerveau en stimulant les neurones et la mémoire.**

Depuis des millénaires, l'eau est au cœur des médecines traditionnelles du monde. L'eau, froide, chaude ou tiède et tellement efficace, est utilisée pour soigner divers maux, localement ou sous forme de douches et de bains, par voie externe et interne. Les cures thermales, la balnéothérapie et la thalassothérapie servent à soigner. Ces méthodes douces pour retrouver la forme sont connues depuis l'Antiquité. L'hydrothérapie est également réputée pour les soins psychologiques ou psychiatriques. Peu importe le type d'eau (eau de mer, eau gazeuse, eau minérale, eau du robinet), sa forme (gazeuse ou liquide), sa température et son mode d'utilisation (bains, douches, jets...) l'eau soigne. Les soins d'hydrothérapie peuvent être à visée thérapeutique, préventive ou de relaxation. Hydrothérapie signifie "soigner par l'eau".

L'eau a toujours eu une signification symbolique et spirituelle dans de nombreuses cultures anciennes. Des temples, des sanctuaires ont été érigés à proximité de sources d'eau. Par exemple, le temple d'Artémis à Ephèse a été construit directement sur une source d'eau. L'eau souterraine, les cours d'eau et les sources peuvent avoir des effets sur les êtres vivants. L'eau, symbole de la vie, surgit au début de la création. Elle est le liquide qui véhicule l'esprit de Dieu, ce qui lui octroie un pouvoir purificateur et peut-être même un effet thérapeutique. Outre la purification, il y a aussi la faculté d'effacer les péchés des croyants à son contact. Les exemples sont nombreux, de la purification dans le Gange dans l'Hindouisme (où beaucoup de rituels sont exécutés au bord de l'eau) ou les ablutions dans l'Islam jusqu'au baptême dans le Christianisme.

L'eau s'est étoffée au cours des siècles et des croyances d'une faculté de guérison. Plusieurs signes de culte et d'adoration ont été retrouvés près de source d'eau en Europe. On considère que le contact avec certaines eaux peut aller jusqu'à guérir de certaines maladies. L'exemple le plus proche est celui de Lourdes où chaque année des milliers de gens se rendent pour se baigner dans sa source. Parmi les cas de guérison par l'eau de Lourdes, 70 ont été avérés. Depuis des siècles, l'eau est reconnue comme un puissant élément curatif et spirituel. Dans les pratiques de guérison, l'eau est utilisée dans les thérapies pour traiter les affections physiques. Mais au-delà du physique, le pouvoir curatif de l'eau s'étend aux domaines émotionnel et spirituel. L'eau est plus qu'une ressource, c'est une force vitale.

T.C.S.R.P.



**T.:S.: et vous toutes mes SS.: et FF.: élus secrets**

## **JUSTICE OU VENGEANCE ?**

Bien dans la tradition Russe (encore tristement actuelle), Tolstoï nous dit que : « *La vengeance est un plat qui se mange froid* ». Pour lui il faut attendre que la passion retombe pour recourir aux représailles. Lao Tseu, beaucoup plus patient s'en remet à la nature en recommandant de : « *Assieds-toi au bord de la rivière, et tu verras passer le cadavre de ton ennemi* ». Ce n'est plus le lésé qui se venge mais la providence, on est alors dans le corpus symbolique du Premier Ordre du Rite Français. Nous allons essayer de démêler cet écheveau !

## Commençons notre analyse avec les Lumières :

La vengeance met en œuvre la peine que l'on croit devoir faire subir à son ennemi. Soit par raison, soit par ressentiment d'une offense que l'on a reçue. En philosophe éclairé par la raison, Louis de Jaucourt évoque trois caractéristiques fondatrices de la vengeance comme recours privé à la violence illégale. Tout d'abord, la vengeance ruminée puis infligée est une parodie de justice. Émanation du droit naturel de chacun, mais liée aux violences interindividuelles dans l'état de nature, elle doit impérativement se soumettre au droit positif de la cité. Il incombe politiquement à l'État d'acculturer l'idéologie et les usages de la vengeance pour l'éteindre en faveur du droit de punir, selon les normes du souverain. Ensuite, la vengeance fonctionne dans la rétribution. Elle répond au mal infligé (meurtre) par le mal de la vindicte que déploie le lésé. Le vengeur souhaite infliger à son offenseur une sanction non légale. Le degré de souffrance, la conscience passionnée de l'insulte subie et la subjectivité du déshonneur essuyé déterminent les mécanismes vindicatifs. Finalement, si cette culture de la vengeance coïncide mal avec la paix civile en raison de sa nature passionnelle, elle apparaît en outre au philosophe comme l'arme du faible, voire du lâche. Elle ressemble à des "flèches honteusement tirées pendant la nuit sur un ennemi assoupi". Le vengeur incarnerait une figure sociale haïssable, qui fait écho à celle du sorcier, dispensant le mal autour de lui pour se venger ou assouvir la vengeance de son maître Satan.

A contrario Spinoza présente expressément la vengeance comme un droit, notamment dans "l'Éthique", il dit : « *C'est par le souverain droit de nature que chacun juge de ce qui est bon et mauvais et veille à son intérêt selon son propre tempérament [...] et se venge* ». Toutefois Spinoza précède, d'un "chouïa" les Lumières...

Revenons au 21<sup>e</sup> siècle, et à l'actualité brûlante. Dans une tribune publiée dans Le Monde dix jours après les attaques palestiniennes, le romancier israélien DROR MISHANI en appelle son pays à, je cite : « *Ne pas raser, ne pas écraser, ne pas se venger et préférer une retenue endeuillée* ». Du côté de l'Autorité palestinienne, on dénonce également la disproportion des opérations menées par Tsahal. Ce conflit nous propulse directement dans la question qui est au cœur du premier Ordre de notre Rite Français. Sans passion partisane ou politicienne, je vais tenter d'analyser philosophiquement le sujet. Si l'on abandonne les métaux à la porte du Temple, en Loge Bleue, les Ordres de Sagesse, comme leur nom l'indique, se doivent d'apaiser encore plus les débats. C'est là que doit se faire la différence avec les Loges Bleues, avec plus de sérénité, moins de passion.

Mais comment la vengeance, qui paraît de prime abord relever du domaine des relations interpersonnelles, peut-elle s'inviter entre deux États, ou deux territoires ? À quelles conditions peut-on estimer qu'une réponse militaire bascule dans le registre de la vengeance, et en quoi cette vengeance serait-elle d'ailleurs forcément illégitime ?

## Nietzsche et Hegel, deux approches complémentaires de la vengeance.

Pour Nietzsche, la vengeance relève d'abord du ressentiment, bien qu'elle soit une forme d'action : elle consiste à chercher à tout prix une cause au mal qui nous affecte et à l'éliminer quoi qu'il en coûte. Dans *Généalogie de la morale*, il écrit : « *Celui qui souffre cherche instinctivement à sa souffrance une cause ; plus précisément, il lui cherche un auteur ; plus exactement encore, un coupable lui-même susceptible de souffrance – bref, un être vivant quelconque sur lequel il puisse, réellement ou en effigie, et sous n'importe quel prétexte, décharger ses passions.* » Plus loin, Nietzsche résume la vengeance comme « *le désir d'étourdir la douleur par la passion<sup>1</sup>* », attitude qui est la véritable cause

---

<sup>1</sup> Je pense que c'est la meilleure définition de la vengeance



physiologique du ressentiment. Or pour le philosophe allemand, le ressentiment est la principale caractéristique des faibles. « *Je souffre : quelqu'un doit en être coupable* », c'est le coup de pied rageur dans la chaise que notre orteil a heurté maladroitement, ou le fameux "coup de pied de l'âne".

Dans sa proposition philosophique, Hegel développe une analyse plus formelle de la vengeance : puisqu'elle relève des passions, elle ne bénéficie d'aucun cadre, d'aucune limite. « *La vengeance n'a pas la forme du droit, mais celle de l'arbitraire, relève-t-il, car la partie lésée agit toujours par sentiment ou selon un mobile subjectif. Aussi bien quand le droit se présente sous la forme de la vengeance, il constitue à son tour une nouvelle offense, n'est senti que comme conduite individuelle, et provoque inexpiablement, à l'infini, de nouvelles vengeances.* » Plutôt que la vengeance qui n'est qu'une réparation obtenue par un acte de la partie lésée, il faut donc préférer la punition qui est « l'œuvre d'un juge ».

### La justice comme seule vengeance légitime

L'invasion américaine en Irak en 2003, deux ans après les attentats du 11-Septembre, peut être analysé comme un cas parmi d'autre de vengeance prétendant faire œuvre de droit. Pour donner des allures de légalité à l'intervention américaine en Irak, de fausses preuves de fabrications d'armes de destruction massive et bactériologiques ont été produites devant le Conseil de sécurité de l'ONU en février 2003 par les États-Unis eux-mêmes. On se souvient de l'intervention de Colin Powell, qu'il qualifiera de « tache » dans sa carrière des années plus tard. De toutes les inspections menées en Irak sous l'égide des Nations unies à cette époque, aucune n'a pu prouver l'existence de telles armes.

Destinée en partie à venger le 11-Septembre, l'intervention américaine en Afghanistan dès 2001 puis en Irak en 2003 a conduit à une escalade de violences dont les conséquences sont encore perceptibles aujourd'hui, aucun des deux États ne bénéficiant d'un régime stable. De quoi donner raison à René Girard qui, dans *La Violence et le Sacré*, remarque que la vengeance, toute compréhensible qu'elle puisse être, ne conduit qu'à un cercle vicieux mortifère. On se souviendra aussi de Colomba, la nouvelle de Mérimée, où le thème est "la vendetta", guerre privée vengeresse entre clans menée selon le code d'honneur archaïque des familles corses, lesquelles se faisaient elles-mêmes justice, sans trop savoir, après des années, quel était l'attentat de départ.

En l'absence de clôture définie par le droit, la vengeance devient un processus infini, interminable. Il n'y a pas de différence nette entre l'acte que la vengeance punit et la vengeance elle-même. La vengeance se veut représailles et toutes représailles appelle de nouvelles représailles. Le crime que la vengeance punit ne se conçoit presque jamais lui-même comme premier ; il se veut déjà vengeance d'un crime plus "originel".

Parce qu'elle repose sur un accord collectif, sur l'assentiment de toute la communauté, la décision de justice permet de tirer un trait définitif sur un conflit opposant deux parties. Elle relève certes de la vengeance, mais c'est une vengeance semblable à toutes les autres, différente seulement en ceci qu'elle n'aura pas de suites, qu'elle ne sera pas vengée. C'est par ailleurs une violence rationalisée, qui ne représente aucun groupe particulier, mais la société tout entière. Or, l'autorité de la société est jugée tellement massive, qu'aucune représailles personnelle ne saurait être jugée plus légitime. Lorsque le juge parle, c'est la Nation entière qui s'exprime à travers lui, ce qui confère à la personne jugée le devoir d'obéir à la sanction prise.

## Cas-limites et vengeance "tolérée"

Il existe toutefois une zone grise, un peu comme la ligne entre les dalles du pavé mosaïque, que les États investissent discrètement, entre désir de vengeance et riposte chirurgicale, à l'abri des cours de justice internationales : "Les assassinats ciblés". Si l'emploi de la force par les États est normalement réglementé par la Charte des Nations unies ("jus ad bellum" droit à la guerre) et par le droit humanitaire ("jus in bello" droit de la guerre), qui exige notamment la proportionnalité et la distinction entre combattants et populations civiles. Il est admis de façon informelle que les États délèguent parfois à leurs services secrets des règlements de comptes qui s'affranchissent du droit. Depuis la révolution de 1917 la Russie est passée maître dans ce genre de "coup de main". Comme dit en introduction par Tolstoï ; l'assassinat de Trotski au Mexique en est un autre exemple. Même nous Français, nous y cédon. Sous la présidence de François Hollande, qui a souhaité répliquer de façon systématique aux prises d'otages de Français et aux attentats commis sur le territoire national, la France a ainsi éliminé plusieurs dirigeants affiliés à Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) au cours de ce qui relève d'exécutions, les personnes visées étant désignées comme des cibles à abattre explicitement sans procès. Est-ce l'esprit de vengeance qui anime alors les dirigeants des pays concernés, ou l'avertissement qu'un crime ne reste jamais impuni ?

Les renseignements israéliens sont également coutumiers de ce genre d'homicides ciblés. Sans rentrer dans une actualité brûlante, l'une des opérations de règlement de comptes les plus célèbres est l'élimination méthodique, à partir de 1972, de toutes les personnes liées à la prise d'otages et à l'assassinat de 11 athlètes israéliens lors des Jeux olympiques de Munich par des membres de l'organisation palestinienne Septembre noir. Baptisée « Colère de Dieu », l'opération a conduit à l'élimination d'une quinzaine de personnes, la dernière ayant été éliminée en 1992 à Paris. Dans un podcast diffusé par la BBC en 2014, Ephraïm Halevy, dirigeant du Mossad entre 1998 et 2002, explique : « *Ils ont dû payer un prix pour avoir commis un acte de terrorisme. Il ne s'agissait pas seulement de justice, il ne s'agissait pas d'œil pour œil et de dent pour dent, il s'agissait d'essayer de créer un effet dissuasif.* » Depuis, les services ont continué avec le pigeage des "paggers et des talkie-walkies".

## Une logique risquée

Depuis le lancement de l'opération « Epées de fer » par Israël au lendemain de l'attaque terroriste du Hamas, la communauté internationale marche sur des œufs. Vengeance ou simple « effet dissuasif », comme l'État hébreu l'applique depuis plusieurs décennies ? Une vengeance pulsionnelle qui prendrait l'allure d'un déluge de bombes, risque de ne mener qu'à l'exacerbation de la haine côté palestinien – sans parler du basculement de l'opinion publique internationale. Quant à l'effet dissuasif, il ne peut être qu'à court terme : l'histoire du conflit israélo-palestinien a prouvé que les victoires obtenues par l'un ou l'autre camp et interprétées comme des permis d'humilier l'autre et n'ont abouti qu'à la calcification des rancœurs... jusqu'à leur ré explosion au grand jour, quelques années plus tard.

## Légitime défense

Dernier point où l'on peut considérer que la violence individuelle soit acceptable juridiquement. Tuer pour éviter de l'être soi-même. La réponse est donnée dans l'énoncée "Légitime". Toutefois pour qu'elle soit parfaitement légitime, et que le droit l'autorise, il faut que cette violence remplisse certaines conditions. Il faut que l'agression soit *réelle, actuelle et injustifiée*. La riposte doit alors être *nécessaire, immédiate et proportionnelle à l'attaque*. Le point crucial est la temporalité, les deux actions doivent être simultanée. On en revient (presque) alors à la case départ : le vieux code

d'Hammourabi (texte juridique rédigé vers 1750 av. JC par le roi babylonien Hammourabi) qui énonce le fameux : « Œil pour œil, dent pour dent », mais pas plus. En revanche ce vieux code, ne fait pas référence à la simultanéité des deux actions. On est alors dans ce l'on pourrait appeler la vengeance proportionnelle.

### En guise de conclusion

On pourrait aller jusqu'à dire que la vengeance tend à réparer surtout la blessure narcissique. C'est le ressentiment engendré par l'attentat qui incite à se venger. Esther Perel dit : « *Le ressentiment, c'est comme boire du poison et s'attendre à ce que l'autre personne meure* ». Si les philosophes s'accordent sur l'inutilité de la vengeance, les politiques la pratiquent. Pour cela la pensée de Marc-Aurèle, politique ET philosophe, s'inscrit dans le stoïcisme et prolonge l'idée que nos passions et nos émotions sont dues aux jugements que nous portons sur les choses. Préférons, comme lui, les jugements sur nous-même. Il faut qu'Edmond Dantès, est assouvi sa vengeance, pour qu'il découvre qu'il s'est détruit lui-même. Au final ne pourrait-on pas opposer à la vengeance, le PARDON, autre notion philosophique qui est un acte de générosité ? Mais comme disait notre Frère Rudyard Kipling, ceci est une autre histoire !...

J'ai dit, T. : S. :

Un TRF à l'O.° De Paris.



## HISTOIRE D'UN GRAND FRERE.

### Étienne Morin

Négociant et franc-maçon français

Étienne Morin, né vers 1717, peut-être dans la région de Cahors et mort à Kingston (Jamaïque) en 1771, fut un négociant travaillant principalement entre les Antilles et Bordeaux. Il est surtout connu pour le rôle central qu'il joua en franc-maçonnerie dans la genèse du Rite Ecossais Ancien et Accepté.

### 1717 - Étienne Morin, cet inconnu

Longtemps, on s'est demandé qui était cet homme, à qui l'on doit d'avoir constitué et réglementé le premier des rites maçonniques actuellement pratiqué dans le monde maçonnique, savoir le *Rite écossais ancien et accepté*.

D'éminents historiens maçonniques l'ont fait naître en maints endroits, voire en Haïti ou à la Martinique. On l'a doté de parents huguenots, vu créole de sang mêlé, de souche africaine ou Français expatrié.

On l'a même enfermé, pour cause inconnue, à la Bastille.

Ceci jusqu'au jour où sa signature a été relevée sur un registre du port de Bordeaux signalant le départ, en mars 1762, pour l'île de Saint-Domingue, d'un certain « Étienne Morin, âgé de quarante-cinq ans, de taille moyenne, cheveux noirs, portant perruque, natif de Cahors en Quercy »

Il est vrai, il y a lieu de le reconnaître, que c'est là tout ce que l'on connaît de cet homme et de sa vie profane...

C'est à Bordeaux que se manifeste Étienne Morin, en 1744, en sa qualité de maçon, titulaire, déjà, de hauts grades écossais. Il y fonde une *Loge des Élus Parfaits de Saint-Jean d'Écosse*, qui essaimera bientôt à Toulouse, Montpellier, Marseille, Avignon, sans oublier les îles de Saint-Domingue et de la Martinique.

Installé à Saint-Domingue, à partir de 1763, Étienne Morin y construit un « *rite écossais* », d'abord en onze, puis en vingt-deux degrés « supérieurs », dont il rédige les rituels en collaboration avec un assistant hollandais du nom de Henry Andrew Francken – qui implantera le REAA en terre américaine.

Étienne Morin meurt en 1771 sur l'île de la Jamaïque, sans avoir jamais revu sa terre natale.



## Francs-maçons célèbres

**LAFONTAINE, Henri.** Homme politique belge, socialiste, professeur à l'université nouvelle de Bruxelles de 1894 à 1819. Prix Nobel de la paix en 1913. Apporta une forte contribution à la création du Droit Humain en Belgique.

**LAKANAL, Joseph.** 1762-1845. Scientifique. Contribua au développement des établissements scientifiques et littéraires de la Convention. Favorisa l'instruction publique.

**LAMBALLE, Marie-Thérèse, Louise, de Carignan, Princesse.** Co-fondatrice de la loge d'adoption La Candeur. Promue Grande Maîtresse (en fait Vénérable-Maîtresse) de la Mère-Loge écossaise d'Adoption puis, en date du 18 janvier 1780, Grande Maîtresse de toutes les loges écossaises féminines régulières de France. Voici ce qu'en dit le procès-verbal de sa réception : » Le dix-huitième jour du onzième mois de l'an de la science 5780, les membres de la révérente Mère-Loge écossaise d'Adoption ont offert à leur Sérénissime Sœur, Marie-Thérèse, Louise de Carignan, princesse de Lamballe, le titre de Grande Maîtresse de toutes les Loges écossaises régulières de France. La sérénissime Soeur l'a accepté et a subi les voyages et les épreuves et a prêté le serment.

«

Dame de compagnie et trop amie de la reine Marie-Antoinette, elle en paiera le prix fort. Arrêtée, jugée sommairement en ce début de Septembre 1792, puis élargie, elle sera saisie par la foule en furie, tuée, décapitée et éventrée. Sa tête, portée au bout d'une pique, fera le tour de Paris sous les cris vengeurs de : » A bas l'autrichienne ! «

**LAND, Frank S.** Fondateur de l'Ordre des De Molay.

**LAVOISIER, Antoine, Laurent** Chimiste. 1743-1794.

**LEFRANCAIS de LALANDE, Jérôme.** 1732-1807. Directeur de l'Observatoire de Paris en 1793. Fut le premier vénérable de la loge Les 9 Sœurs de Paris. Il tint un rôle actif et important dans la

fondation du Grand Orient de France. C'est encore lui qui procèdera, en 1778, comme vénérable des 9 Sœurs à l'initiation de Voltaire.

**LEMPEREUR, Rachel (née NUEZ).1896-1980.** Député du Nord. Elue en 1945 à la 1ère Assemblée constituante sur la liste socialiste de la 2ème circonscription du Nord - Réélue à deux reprises en 1946, puis en 1951 et 1956. Résistante pendant l'Occupation, Rachel Lempereur, ardente conférencière laïque, ralliait toutes les sympathies. Elle fit preuve d'une inlassable activité parlementaire en se consacrant aux problèmes relatifs à l'école laïque, l'université, la fonction publique en général et les enseignants en particulier, les non-voyants, les enfants des marinières, les femmes, etc. Membre du Droit Humain, elle fut V.M. d'une loge à l'orient de Lille. Dans les temps difficiles, elle fut réconfortée par le soutien fraternel de certains frères de la R.L. L'Evolution Morale, à l'orient de Lille (G.O.D.F). Elle s'éteint le 8 octobre 1980, à Saint André-lez-Lille.



## LES LIVRES DU MOIS

De notre T.°. R.°. F.°. Frédéric MASSEIX

Livre très intéressant avec cette étude de l'égrégoire en lien directe avec la Psychanalyse, très expliquée par notre Frère.

Il est à commander sur Amazon au lien suivant :

<https://www.amazon.fr/Psychanalyse-l%C3%A9gr%C3%A9goire-psychanalytique-r%C3%A9sonance-collective/dp/B0DHR9RK62/>

Prix 16,35 Euros.

# Psychanalyse de l'égrégore

Approche psychanalytique de la  
résonance psychique collective

Frédéric Masseix

Matériel protégé par le droit d'auteur

Cet essai, référé à une approche psychanalytique, tente d'analyser le phénomène de résonance collective pouvant être vécu par les membres d'une loge maçonnique. A partir d'un texte de Rudyard Kipling, soutenu par les concepts du psychiatre et psychanalyste Wilfred R. Bion, l'auteur élabore à la fois le concept et le vécu contenus dans le terme égrégore. S'entremêlent des références à la psychanalyse de guerre, à l'histoire, la littérature, afin d'élaborer le sens d'un concept non théorisé par les utilisateurs courants.



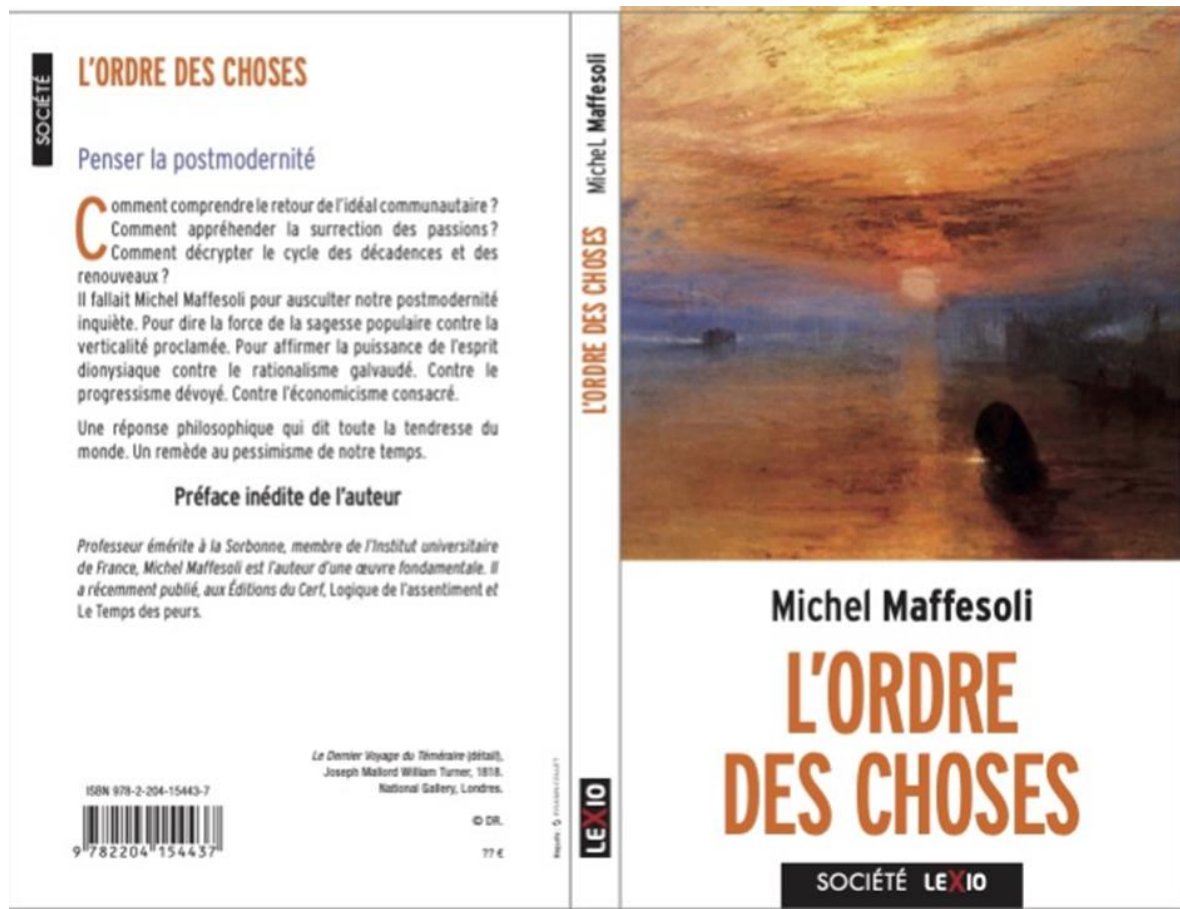
L'auteur est psychanalyste et psychothérapeute. Par ailleurs psychogérontologue, sociologue. Il intervient en tant que superviseur et analyste de pratiques professionnelles en institutions. Expert formateur-consultant (psychiatrie, santé mentale, approches psychothérapeutiques relationnelles, souffrance au travail, harcèlement et violences morales, environnement hospitalier, dispositifs socio-éducatifs, médicosocial, pénitentiaire). Il explore les phénomènes humains, de l'individuel au groupe, cherchant à percer le fonctionnement psychique collectif dans des situations diverses (crise, danger, peur, liesse, etc.).



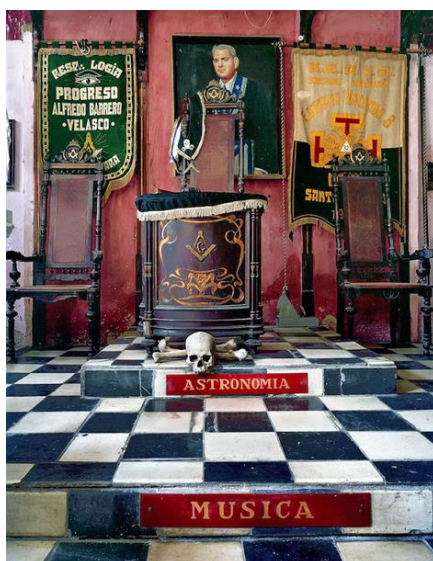
Matériel protégé par le droit d'auteur

Notre T.I.L.L.F Michel Maffesoli, que nous n'avons plus besoin de présenter tant son aura flotte sur la F.M., nous fera chaque mois un petit mot ou présentera un de ses nombreux livres.

Nous commençons ce mois ci avec l'Ordre des choses, ce qui est un bon début et nous pouvons dire que nous sommes à l'Ordre...au sein, chacun de nous dans son Ordre...



## LA PHOTO DU MOIS



R . : L . : À CUBA

## Cela s'est passé un ...14 novembre 1881 à Paris

Le frère Léon GAMBETTA (/1838/1882) est nommé Président du Conseil des Ministres durant la 3<sup>ème</sup> République.

Initié en 1869, il appartenait à la Loge **La Réforme** à l'Orient de Marseille.



### LA MINUTE DU GRAND RENE

<https://450.fm/2024/11/10/qui-sommes-nous-vraiment/>





## NOS PARTENAIRES



**SOBRAQUES DISTRIBUTION**  
Depuis 1872

**G.I.T.E. (Groupe International de Tourisme et Entraide)**

**36 AVENUE DE CLICHY - 75018 Paris**

**Tél : +33.01 45 26 25 51**

**Port : +33. 07.50.54.16.33**

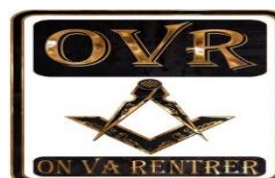
**Email : [le.gite@free.fr](mailto:le.gite@free.fr)**

**Site : [www.le-gite.net](http://www.le-gite.net)**



**GADLU.INFO**

Les nouvelles du Web  
Maçonnique



**450.fm**  
Journal de la FM sous tous ses angles



**<https://decouverte.lavouteetoilee.net>**

**EDITIONS MARIE-SIMONE POUBLON**

**<https://www.mariesimone.fr/>**

**[www.letablier-info.fr](http://www.letablier-info.fr)**

Tél : 01 41 90 82 97

Ctrl +  
Click sur les  
mains pour  
en savoir plus



lpdm75@yahoo.fr

Tu veux retrouver un emploi ? Tu dois en changer ?  
Le "Coaching" de La Poignée de Mains est là pour toi !

Une association pour  
rassembler et vivifier !

Infos Loges

Adhérez pour créer !

<https://www.webfil.info/>

 Vous recherchez un Temple pour vos Tenues dans l'ouest parisien ?  
A Levallois-Perret, 3 Temples de 25 à 80 places vous attendent à compter de sept. 24, dans des locaux en excellent état d'entretien et de sécurité.  
Service de restauration disponible pour nos Loges adhérentes.  
Contactez : Fédération Opéra : [reservation-locaux@gltsso.org](mailto:reservation-locaux@gltsso.org)

Nouveau : Séjours de 3 Jours



Passez un WE au Manoir d'Hiram

Ont participé à ce numéro : Jean-Pierre, Pierre, Alain, Jean-Michel.

